

*Pôle Stratégie, Médias et
Communication*

Hôtel de Matignon, le 12 septembre 2013

**Discours de Jean-Marc Ayrault, Premier ministre,
au Salon SPACE de Rennes.
Jeudi 12 septembre 2013**

Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de m'associer, à mon tour, au nom du Gouvernement, à l'hommage que vous venez de rendre à la mémoire de Jean-Michel Lemétayer.

Lorsque j'ai accepté son invitation à ce salon, lors de la dernière conférence sociale, je n'aurais jamais pu imaginer qu'il nous quitterait entre-temps, et que cette cérémonie se transformerait en un hommage à sa mémoire.

Hommage émouvant que nous venons de vivre, et mérité, pour un homme qui n'a jamais épargné sa peine ni son énergie au service des autres. Sa combativité chaleureuse lui donnait une grande force de conviction quand il défendait ses projets. Sa maîtrise des dossiers et sa capacité de travail forçaient également le respect. C'était un homme généreux aussi : lors d'un de nos échanges, au salon de l'agriculture, il m'avait fait part de son souhait de créer un nouveau dispositif pour développer les dons en nature des agriculteurs aux associations caritatives. C'était une des mesures que je devais lui annoncer aujourd'hui, et qui sera opérationnelle à partir de l'hiver prochain. Il avait cette capacité, qu'ont les grands syndicalistes, de ne jamais perdre de vue l'intérêt général, même lorsqu'il défendait les intérêts légitimes de sa profession. C'est une figure emblématique et un défenseur hors pair que l'agriculture française a perdu avec lui.

Ce salon était une de ses réussites. Il illustre la passion et les objectifs qui l'ont animé tout au long de ces trente ans qui l'ont conduit jusqu'aux plus hautes responsabilités du monde agricole tout en restant proche du terrain, actif sur son exploitation laitière dès que son emploi du temps le lui permettait. Il avait d'ailleurs encore assuré la traite des vaches de son exploitation le matin même du jour de sa disparition.

Jean-Michel Lemétayer avait une grande ambition pour l'agriculture française. Et c'est cette force qu'il nous revient aujourd'hui de préserver et de défendre dans des conditions parfois difficiles.

C'est un objectif sur lequel chacun ici peut se retrouver.

C'est avec la claire conscience de cet enjeu que mon Gouvernement s'est mis au travail depuis un an.

1°/ Le premier enjeu que nous avons eu à affronter, c'est celui des prix agricoles.

Notre priorité est d'établir un meilleur équilibre au sein des filières. La loi de modernisation de l'économie de 2008 a été rouverte dans le cadre du projet de loi consommation. Comme je m'y étais engagé au dernier salon de l'agriculture, il vise à rénover les relations entre l'industrie et la distribution, et surtout à lutter contre les comportements abusifs.

2°/ Pour permettre aux agriculteurs de profiter pleinement de ces nouvelles conditions, encore faut-il qu'ils puissent se protéger contre les effets de la volatilité des prix !

C'est l'un des objectifs de la loi bancaire, adoptée par le Parlement en juillet 2013. Pour la première fois, des dispositions ont été introduites pour contrer la spéculation financière sur les marchés agricoles. Le trading à haute fréquence est désormais encadré. Et interdiction est faite aux banques de constituer des stocks physiques pouvant biaiser les cours. Leurs possibilités d'intervenir sur les marchés à terme des produits agricoles ont d'ailleurs été limitées.

Il fallait aussi mieux utiliser la fiscalité pour lisser les variations de revenus. C'est ce que nous avons entrepris dans la loi de finances rectificative de 2012, en réformant en profondeur les dotations mobilisables en cas d'aléa climatique, sanitaire ou environnemental.

3°/ L'enjeu est aussi de réduire le coût du travail et les charges. Là encore, il s'agit d'un élément clé de la compétitivité. Cela faisait des années que la revendication était portée par vos représentants, mais les pouvoirs publics l'éluadaient systématiquement.

Mon Gouvernement s'y est attaqué dès novembre. Le CICE a été étendu au secteur agricole et alimentaire, pour un allègement de plus de 1 Md€. J'ai aussi décidé de stabiliser le dispositif d'exonération pour les travailleurs occasionnels. C'est un effort de 500 M€ qui est ainsi accordé aux entreprises agricoles. Il reste à finaliser la mise en œuvre du CICE sur les coopératives agricoles. Nous y travaillons avec Stéphane Le Foll auprès de la Commission européenne.

4/ Enfin, je ne manquerai pas d'évoquer devant vous notre action en faveur de la PAC.

C'était un engagement du Président de la République : l'enveloppe française a été maintenue à 63 Mds € courants sur la période 2014/2020, ce qui constituait une condition nécessaire pour nous.

Le ministre de l'agriculture s'est également battu pour renforcer les instruments de régulation et d'orientation, qu'il s'agisse des droits de plantation viticole ou de l'augmentation du taux de couplage des aides de la PAC. Une grande marge de manœuvre est laissée aux Etats

membres pour mettre en œuvre la PAC. Nous l'utiliserons au maximum au bénéfice de l'élevage et de l'emploi. Les modalités de mise en œuvre de la PAC en France sont actuellement en phase de concertation. Je vous réaffirme que les décisions seront prises - notamment en matière de convergence et de couplage des aides - à l'aune de leur « soutenabilité » par les différents types et systèmes de production, en particulier par le secteur de l'élevage laitier.

6°/ Tous ces chantiers ont été conduits en moins d'un an. Ils nous permettent aujourd'hui de lancer les travaux préparatoires d'une loi d'avenir qui constituera la clef de voûte de notre politique agricole et agro-alimentaire.

Trois mesures essentielles y figureront :

- L'installation des jeunes sera favorisée en renforçant les possibilités d'installation progressive. Un encouragement supplémentaire pour la transmission des exploitations sera mis en place en s'inspirant du contrat de génération.
- La consommation du foncier agricole sera limitée par des dispositions complémentaires à celles du projet de loi logement et urbanisme,
- Enfin, nous mobiliserons l'enseignement, le développement et la recherche pour assurer la performance économique et environnementale de l'agriculture. C'est dans cette perspective que Stéphane Le Foll a confié à Henri Nallet une vaste concertation pour l'avenir de l'enseignement agricole au printemps dernier.

Ce sont des chantiers importants qui sont ainsi ouverts, et nous avons entendu les revendications de vos représentants.

Mais ces réformes de fond ne nous dispensent pas de répondre à l'urgence de la crise qui frappe aujourd'hui certains secteurs de notre agriculture.

Les responsables professionnels de la filière avicole que je viens de recevoir, m'ont encore redit à quel point la fin des restitutions à l'exportation a bouleversé l'activité des éleveurs, des accouveurs et des organisations de producteurs en modifiant le calendrier dans lequel le secteur avicole s'y préparait.

Ce message a été entendu. Je sais où sont les intérêts de la France dans cette affaire, et je leur ai confirmé que le Gouvernement fera un recours au fond contre la décision de la Commission. Nous ferons tout pour plaider la défense du secteur.

Dans les mois qui viennent, il nous faut aussi organiser la transition vers un nouvel équilibre des productions et des débouchés. C'est un enjeu vital. Des centaines d'emplois sont en jeu. Dans le respect des règles communautaires, je m'engage donc à ce qu'un soutien d'urgence soit mis en place pour les accouveurs et les organisations de producteurs impactés par les conséquences de la fin des restitutions.

Ici, en Bretagne, comme dans d'autres régions, des outils d'abattage et de transformation de la filière porcine sont aussi en situation difficile. Les salariés s'inquiètent et souffrent, font face à la perspective de licenciements. Je leur dis que l'Etat n'abandonne personne. Ils peuvent

compter sur la mobilisation de Stéphane Le Foll et de Guillaume Garot, celle des élus des collectivités locales, départements et région.

La puissance publique ne peut pas se substituer aux dirigeants de ces entreprises. En revanche, la puissance publique doit tout mettre en œuvre pour aider ces salariés, en tentant de sauver l'emploi, en créant de nouvelles opportunités d'emploi mais aussi en facilitant les reclassements, la formation.

Cela c'est l'urgence, et j'en mesure la gravité.

Mais répondre à l'urgence ne suffit pas si nous ne préparons pas en même temps l'avenir.

Il y a donc nécessité à inscrire ces secteurs dans des perspectives dynamiques et durables. C'est possible et nécessaire, parce que le potentiel de croissance existe.

Dans le secteur du porc, Stéphane Le Foll et Guillaume Garot ont arrêté le 15 avril un plan d'action avec l'ensemble de la filière.

Un régime d'enregistrement sera ainsi créé, qui prendra la place du régime actuel d'autorisation. Il n'y aura pas de sur-transposition des dispositions communautaires. Les délais et les coûts pour les agriculteurs seront réduits, tout en assurant un niveau équivalent de protection de l'environnement au travers d'arrêtés de prescription efficaces et faciles à appliquer. Je demande au ministre de l'agriculture et à celui de l'écologie de finaliser au plus vite les nouvelles règles, avec un objectif unique : aboutir à une vraie simplification. J'en ai acté le principe lors du comité interministériel de modernisation de l'action publique le 27 juillet dernier.

L'évolution de la réglementation des zones en excédent structurel (ZES) sera effective dans les prochains programmes d'action régionaux. La nouvelle approche sera fondée sur des obligations de résultats plutôt que de moyens. Elle permettra aux élevages de se développer tout en préservant la qualité des eaux.

Ainsi, en Bretagne, à titre expérimental, l'azote global - organique et minéral – sera pris en compte pour une gestion collectivement plus intelligente. Il s'agit là de traiter les rejets d'élevage comme une matière première à valoriser et pas uniquement comme une contrainte.

Dans le secteur de la volaille, le plan d'avenir défini en avril par la filière avec les ministres reste plus que jamais nécessaire.

- BPI France et FranceAgrimer doivent mobiliser leurs moyens pour aider au renforcement de la compétitivité des outils industriels d'abattage et de transformation.

- La modernisation des bâtiments d'élevage doit progresser sur la période 2014/2019, en concertation avec les régions, désormais responsables du fonds européen FEADER depuis la décentralisation.

- La simplification administrative doit se déployer rapidement. Un décret a déjà été publié le 20 août modifiant le régime des installations classées pour les éleveurs de volaille export.

C'est une première étape et il y en aura d'autres. Le choc de simplification doit passer par le monde agricole.

Que ce soit pour la volaille ou pour le porc, notre stratégie de croissance passe enfin par trois leviers que je veux actionner :

-Les distorsions dans les coûts de main d'œuvre en Europe sont un sujet dont je connais la forte sensibilité pour vous, et je la partage. La France continuera de porter vigoureusement au niveau européen l'harmonisation des règles en la matière, à commencer par la question de la directive détachement. Les choses bougent, et la campagne électorale allemande le montre.

-Les distorsions de concurrence fiscales notamment en matière de TVA.

- Il faut arriver à valoriser collectivement les produits français sous la bannière de la marque « France ».L'origine française est un atout vis à vis du consommateur. C'est ce que traduit l'amendement au projet de loi consommation que vient d'adopter à l'unanimité le Sénat qui vise à exiger la mention de l'origine de la viande pour toutes les viandes, et tous les produits agricoles et alimentaires à base de viande ou contenant en tant qu'ingrédient de la viande, à l'état brut ou transformé.

Au-delà des secteurs porcins et volaille, c'est à l'ensemble du secteur de l'élevage-exploitations agricoles et industries agro-alimentaires- qu'il faut donner les moyens de se moderniser, de participer à la transition écologique, de créer de la valeur ajoutée, des emplois et d'exporter.

Je pense à la modernisation des bâtiments mais également au plan Energie-méthanisation-autonomie-azote. Les tarifs de rachat de l'électricité ont d'ores et déjà été relevés. C'est une chance à saisir pour sortir par le haut d'une opposition stérile entre production agricole et environnement.

L'industrie agro-alimentaire est une fierté pour la France, mais des fragilités sont apparues ces dernières années.

L'Etat, les Régions et les acteurs professionnels se sont retrouvés le 19 juin autour d'un contrat de la filière alimentaire ambitieux pour redynamiser ce secteur.

Dans cet objectif, je prends l'engagement de mobiliser les financements nationaux et, européens, ceux de la BPI et, du nouveau programme d'investissements d'avenir que j'ai annoncé le 9 juillet dernier.

Bpifrance est déjà engagée dans l'agroalimentaire en fonds propres pour 800 millions d'euros, et en matière de prêts, pour 600 millions d'euros. Il faut aller plus loin encore :

- Un tour de table sera organisé, qui pourra déboucher sur un nouveau fonds dédié aux investissements pour mobiliser au moins 50 M€ supplémentaires pour des interventions en fonds propres.
- L'accélération des financements de Bpifrance s'effectuera sous forme de prêts au secteur. Le coup d'envoi de ce mouvement sera donné lors de la Journée du Financement de

l'Agroalimentaire, le 8 novembre prochain. C'est un gisement de près de 2,7Md€ d'investissement qui reste à mettre en œuvre.

Mesdames et messieurs, vous l'aurez compris. Une partie de notre succès dépendra de la capacité des acteurs locaux à se saisir des outils que nous mobilisons.

Je sais qu'avec l'appui des ministres de l'agriculture et de l'agroalimentaire, des travaux dans ce sens ont commencé sous l'égide du préfet de région.

J'invite aujourd'hui le conseil régional, les conseils généraux, les chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie, les banques régionales et l'ensemble des acteurs de l'agriculture, des industries, de la distribution, à poursuivre ces travaux. Je leur demande de les formaliser dans un « plan Bretagne » d'ici la fin de l'année.

Nous avons des atouts, et c'est sur ces atouts qu'il faut nous appuyer.

Je crois à la Bretagne, à ses entreprises, ses salariés et à sa force d'innovation. Partout des pôles de compétitivité émergent, partout des entreprises innovent, partout des chercheurs réfléchissent à de nouvelles filières, des élus planchent sur la reconversion des sites industriels, sur la création de nouvelles filières.

Oui la force de la Bretagne est là.

Alors je sais bien qu'il est de bon ton, pour certains, de dire que nous vivons la fin d'un modèle.

La Bretagne traverse une crise, comme d'autres régions, et comme elle en a traversé dans sa longue histoire.

Mais le modèle agricole breton n'est pas mort ! Comme tous les modèles, il n'a rien d'intangible, et il doit s'adapter aux évolutions du monde. C'est notre responsabilité de lui donner les moyens de se transformer, pour consolider cette place de leader de l'agroalimentaire européen.

C'est ce pour quoi des hommes comme Jean-Michel Lemétayer se sont battus toute leur vie, et nous ne laisserons pas cet héritage gaspillé par l'inaction ou la négligence !

De grands chantiers nous attendent dans les mois qui viennent, à la fois pour répondre à l'urgence et préparer les mutations nécessaires d'où sortira le nouveau modèle breton.

Mon ambition est que chaque région française se mobilise pour contribuer avec ses spécificités à l'émergence du nouvel modèle français.

Il y aura des obstacles, il y aura des moments difficiles, mais je sais que toutes les régions sauront, être à la hauteur et contribuer aux défis qui attendent notre pays dans les années à venir.